

**Objet : Renouvellement du Parc automobile du Syndicat Mixte**

- Vu la délibération du comité syndical n°2013-03-19 en date du 27 mars 2013,

La Présidente expose :

En juin 2013, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a souscrit 3 contrats de crédit-bail auprès de Peugeot pour une 107, une 207 et un Partner. Le contrat de maintenance de la Peugeot 207 est arrivé à terme et la Peugeot 107 n'est pas un modèle de voiture bien adapté au réseau routier des Baronnies provençales. Par ailleurs, la Peugeot 206 acquise en 2013 ne peut être remise en service sans engager des frais onéreux.

Afin d'adapter le parc de véhicules de service à l'activité du Parc naturel régional des Baronnies provençales et ce dans un objectif de maîtrise des dépenses afférentes aux déplacements professionnels, la Présidente propose de renouveler le parc automobile.

Trois concessionnaires des 3 constructeurs français, à savoir Citroën, Peugeot et Renault, seront consultés sur la base des prestations suivantes :

- Reprise des trois contrats de crédit-bail en cours et de la Peugeot 206 appartenant au syndicat,
- Proposition de 4 contrats de véhicules comprenant un contrat de maintenance, un service de remplacement.

Les dépenses inhérentes à ces nouveaux contrats de location sont inscrites au budget 2017.

La Présidente propose de déléguer au bureau le choix final quant à ces contrats de location.

Après en avoir délibéré par 165 voix POUR et 6 ABSTENTIONS le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Délègue** au Bureau tout pouvoir quant à cet objet.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ